

Association Loi 1901
UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL
37, place Brévière
76440 FORGES-LES-EAUX
Tel : 06.11.31.13.17
@mail : uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com
Siret : 880 464 797 00013

Forges-les-Eaux
Le 1^{er} octobre 2020

Objet : Suites contestation et réclamation

Monsieur Le Préfet,

Désolé de revenir vers vous à propos d'un débat qui, nous le pensons, était à vos yeux clos depuis quelques mois déjà. Malheureusement, un document de vos services nous a récemment interpellé sur le dégrèvement d'impôts « pertes de récolte ».

Nous avons effectivement eu l'occasion de débattre ensemble sur la validité de ce dégrèvement d'impôt et n'étions pas vraiment d'accord sur le principe de celui-ci, relatif à l'application de la loi n°1398. En effet, le phénomène naturel était exclu et vous avez opté pour l'appliquer sur le principe d'événement « extraordinaire ». Nous vous l'accordons, la catastrophe de Lubrizol fut extraordinaire mais malheureusement pas naturelle, terme non contestable dans cet article de loi... Cependant, vu les critères des dégâts engendrés, notre région sinistrée n'a pu être considéré par vos services en état de « catastrophe technologique » au regard de la loi.

Quelle est donc notre surprise de tomber sur un document (ci-joint), envoyé le 11 février dernier, à certains journalistes qui avaient suivi nos échanges, en déclarant dans un de leur article, je vous cite : « il faut arrêter la polémique à propos des pertes de récolte » Effectivement, en titre de ce document de la Préfecture de Seine Maritime, on nous parle de dispositifs fiscaux et d'accompagnements après un sinistre d'origine NATURELLE (ce n'est pas le cas) ou **TECHNOLOGIQUE ?**

Par ce document, et après nos échanges répétés, ou nous n'avons cessé de mettre en doute ce dégrèvement « pertes de récolte » sur un point de vue légal (et non pas moral), à la vue de son caractère qui n'est absolument pas naturel, nous apprenons maintenant, via ce document, qu'il aurait donc été déclenché à la suite d'un sinistre **TECHNOLOGIQUE !**

Nous marchons donc sur la tête. Pourquoi n'avoir pas pu reconnaître les 112 communes en état de catastrophe technologique, et avoir édité ce document à l'intention de la presse. Vous ne nous l'avez **JAMAIS** fourni (et nous comprenons pourquoi...), alors que nous échangeons par mail à cette même période, ou vous vous êtes même évertué un moment à mettre ce dégrèvement sur le dos de la sécheresse. Vous avez même proposé à Charlotte Goujon, Maire de Petit Quevilly, d'appliquer le dégrèvement sur le foncier de ses administrés, riverains de l'usine. Petit Quevilly a refusé, faute de moyens financiers qui auraient été supportés par les caisses de la ville, et non celles des pollueurs.

En effet, à ce jour, de nombreux particuliers n'ont pu se faire rembourser des pertes dues au nettoyage de leur terrasse et jardin, perte de mobilier de jardin, perte de la récolte de leurs légumes et autres dommages tout simplement à cause de cette non-reconnaissance... Il faudrait donc être clair : Catastrophe **TECHNOLOGIQUE** ou **NON TECHNOLOGIQUE** ? Ce qui est valable pour l'un doit l'être pour l'autre. De nombreux particuliers ont également sollicité leur compagnie d'assurance pour le nettoyage de leur maison. Cela a coûté de milliers d'euros (payés non pas par le pollueur mais par les compagnies) avec des franchises restées à la charge du client et des augmentations de cotisations pour ces mêmes victimes, sous prétexte également de cette non-reconnaissance.

Vous nous parliez de transparence, là encore, on est à côté. Nous attendons donc une explication digne de ce nom à ce nouveau rebondissement qui, nous en sommes désolés, est propice à « polémiques ». Avez-vous l'intention, avec du retard, de faire pression sur le gouvernement pour finalement faire passer les 112 communes en catastrophe « technologique », ce qui ne serait que justice pour les particuliers durement touchés, et qui n'ont à ce jour absolument reçu aucune indemnisation à la suite de cette pollution ?

Les fonds de solidarités que vous défendez tant, validés sous les yeux de l'état, font encore pleurer des paysans (qui ont pour certains d'entre eux, tenté de mettre fin à leurs jours, sont en déprime, et sont encore suivis par des psychologues un an plus tard) les ont réduits au silence, y compris avec la mise en place de ce dégrèvement d'impôt « borderline » (et ses 5 millions d'euros puisés dans les caisses de l'état Français). Lorsque notre association échange avec les agriculteurs indemnisés, ceux-ci nous confirment qu'ils ont conscience de s'être fait « acheter le silence », et l'assument plus ou moins. Ils ne pouvaient que dire oui à ce pacte « avec le diable » faute de moyens financiers. Tout a été fait sciemment dans cette affaire pour avoir la paix du monde agricole, en oubliant totalement les particuliers qui ne représentaient aucun « danger » dans ce dossier. Nous sommes indignés par ces faits. Le but était-il de protéger les industriels ? Nous pensons sincèrement que oui. Nous nous doutons que votre mutation est proche, mais nous aimerions, Mr Le Préfet, quelques explications sur ces faits, désolants à nos yeux, avant votre départ.

En attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, nos salutations distinguées.

Le président,
Mr Bruno LECLERC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, characteristic of Bruno Leclerc's signature.